

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 22 avril 2014
14 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 22 avril 2014 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre SERVET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2014. Doc**
2. **(Sous réserve) désignation d'un membre extérieur au Conseil d'administration (rapporteur : M.SERVET).**
3. **Présentation du Rapport Annuel de Performance 2013 (RAP). Doc**
4. **Site Cavenne, présentation de l'opération immobilière/ approbation du dossier d'expertise dans le cadre de l'opération campus (rapporteur : Mme GUILLAUME). Doc**
5. **Présentation du dossier de demande d'accréditation de la « licence Bi-domaine : Sciences, Technologies, Santé sciences humaines et sociales » portée par l'Université de Lyon (rapporteur : M. PILLET). Doc**
6. **Exonération des droits d'inscription en faveur d'un doctorant (Rapporteur : M. WIRTZ).**
7. **Proposition d'admissions en non-valeur et de remises gracieuses (rapporteur : M. VIDBERG). Doc**

Partie B

1. **Conventions.**
2. **Questions financières.**

Questions diverses.

ETAIENT PRESENTS

Collège A des Professeurs :

M. JAMET Denis – M. SERVET Pierre.

Collège B des Autres enseignants :

M. CORNIC Sylvain – Mme FERRARI-BREEUR Christine – Mme JOBERT-MARTINI Vanina – M. RIVE Jérôme.

Collège des IATS :

M. BONICALZI François – Mme GUETAT Michelle.

Collège des Étudiants :

M. ESCRIGNAC Michel – M. MANFREDI Igor – Mme TASTE Camille – Mme BEUSCHER Mathilde

Collège des Personnalités extérieures :

Mme MARTINI Hélène – M. GUILLEMIN François.

ETAIENT REPRESENTES

Collège A des Professeurs :

M. COMBY Jacques par M. SERVET Pierre – Mme CHAMERD-HEIM Caroline par M. JAMET Denis.

Collège B des Professeurs :

M. ASQUIN Alain par M. CORNIC Sylvain

Collège des IATS

M. BERGHEAUD Yann par M. BONICALZI François

Collège des Étudiants :

M. NECHACHBY Mickael par M. ESCRIGNAC Michel

ETAIENT INVITES ET PRESENTS

M. PILLET Stéphane, vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire – Mme CHATOT Marie, Représentante du Recteur de l'Académie de Lyon – M. VINOT Didier, vice-président en charge des ressources humaines et de la qualité de vie à l'université – Mme LEDENTU Marie, Doyen de la faculté des lettres et civilisations – Mme LAREDO France, responsable du Service Communication et Relations Extérieures – M. MARMOZ Franck, Doyen de la Faculté de Droit – M. VIDBERG Eric, Agent Comptable – Mme VIDOVIC-RAVIT Katarina, directrice des affaires financières – M. WIRTZ Peter, vice-président en charge de la recherche.

ASSISTAIT EGALEMENT

M. SOUCHER Mathieu, service des affaires juridiques et générales.

Mme BERNIER Elodie, service des affaires juridiques et générales

Le quorum étant atteint, M. SERVET, vice-président en charge du conseil d'administration, ouvre la séance à 14 heures 45.

Informations générales :

M. SERVET évoque l'absence de M. COMBY en expliquant que celui-ci doit participer au lancement du « programme pépite » sur l'entrepreneuriat au niveau de l'ensemble du site de la communauté d'université et d'établissement (COMUE) suivi d'une conférence de presse avec le groupe AEF, ce qui explique son absence.

M. ASQUIN dirigeant le programme pépite est également absent et Mme CHAMARD-HEIM ne peut être présente pour des raisons médicales.

Partie A.

A1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2014.

M. SERVET indique qu'il y a actuellement un retard important concernant les procès-verbaux du conseil d'administration, c'est pourquoi une nouvelle organisation a été mise en place au niveau du service des affaires juridiques et générales de manière à rattraper petit à petit le retard accumulé. L'idée étant de partir de la fin en approuvant le dernier procès-verbal du conseil d'administration pour ne plus avoir de retard sur les nouveaux conseils.

M. BONICALZI souhaite connaître la date à laquelle les retards seront résorbés tout en précisant que tous les procès-verbaux non adoptés et remontant à des dates très éloignées peuvent poser problèmes au niveau de la lisibilité.

M. SERVET précise que cette nouvelle organisation permet de ne pas se retrouver dans un retard systématique.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à la majorité le procès-verbal du conseil d'administration du 31 mars 2014 :

✓ Nombre de membres présents et représentés	17
✓ Nombre de d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

A2 Désignation d'un membre extérieur au Conseil d'administration

M. SERVET indique que ce point est une nouvelle fois reporté mais que l'université prospecte actuellement concernant de nouveaux candidats à la chambre de commerce. En effet le candidat qui devait être proposé au présent conseil a démissionné de ses fonctions. Un certain nombre de propositions devraient donc être faites pour permettre de se prononcer au prochain conseil d'administration.

M. SERVET rappelle également que tout membre du conseil d'administration peut proposer une personnalité extérieure représentant le monde socio-économique des entreprises.

A3 Présentation du Rapport Annuel de Performance 2013. (RAP)

M. SERVET indique que le vote des comptes a eu lieu au dernier conseil d'administration, ce qui explique la présentation du rapport seulement aujourd'hui. L'an prochain, il est indiqué que les comptes seront votés fin février, ce qui implique que le rapport annuel de performance doit suivre les comptes. M. SERVET rappelle toutefois qu'il existe une réelle complexité pour l'ensemble des services pour réunir les données mais également pour l'équipe présidentielle qui doit fournir une grille de lecture la plus cohérente possible.

M. SERVET ajoute que ce RAP est une véritable photographie annuelle de l'université et de sa performance notamment, concernant les domaines très suivis par le ministère de l'enseignement supérieur que sont la formation supérieure et la recherche universitaire ainsi que la vie étudiante. Globalement, il s'agit d'un document important, très fourni, comprenant toute une série de données accompagnées de remarques méthodologiques et de commentaires visant à donner une interprétation et permettant de mesurer le chemin parcouru d'une année sur l'autre.

M. SERVET évoque les éléments satisfaisants de ce rapport que sont notamment l'insertion professionnelle, même s'il existe un léger fléchissement sur le taux d'emploi sur la session de 2010 dû à la crise économique.

L'autre point encourageant est l'augmentation du nombre de diplômés en formation continue financés ainsi qu'un taux de réussite en licence de l'ordre de 50%, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale.

Il est également évoqué le bon taux de réussite des boursiers, largement supérieur au taux de réussite des étudiants non boursiers. Ce constat démontre que l'argent dépensé par la nation pour financer les études aide réellement les étudiants boursiers à réussir.

Il est aussi précisé que le taux de réussite en master 2 est de l'ordre de 81%. Une progression est constatée concernant la durée d'un doctorat, qui se fait actuellement en moins de 72 mois. Cette durée correspond à la réalité dans les disciplines de sciences humaines et sociales. De plus, la part des contrats de recherche passés avec les entreprises est en augmentation (46 K€ en 2010 et 127 K€ en 2013), les revenus consolidés de la recherche augmentent, ils passent de 450 K€ en 2010 à près de 700 K€ en 2013 avec une augmentation également des ressources propres consolidées de l'université. Enfin, il y a un maintien du nombre des étudiants étrangers à Lyon 3, en dépit de la baisse en doctorat, et des masters attractifs dans l'ensemble.

Concernant les points à améliorer, les validations des acquis de l'expérience et les validations des acquis professionnelles (VAE et VAP) demeurent encore faible, la réussite en DUT en deux ou trois ans a connu un fléchissement mais il semble que la session en cours montre une amélioration. Enfin, le nombre de thèses en co-tutelle est assez faible. Ceci peut s'expliquer par l'exigence dans l'acceptation des co-tutelles, toutefois il est important de retrouver un pourcentage plus satisfaisant.

M. WIRTZ souhaite préciser que, concernant l'année en cours, il y a une véritable amélioration puisque le « carnet de commande » permettra de rattraper le niveau de co-tutelle des années précédentes. Depuis le décret de 2006 qui réorganise les études doctorales, il y a eu l'imposition de quotas assez drastiques du nombre de thésards pouvant être inscrits par un même directeur de thèse, ce quota est de 10 en moyenne. En effet, dans le passé, il pouvait arriver que certains professeurs aient 40 ou 60 thésards, ce qui pouvait poser problème en termes de suivi.

M. BONICALZI s'interroge sur l'utilisation du rapport de performance dans le cadre de l'évaluation de la formation. En effet, au vu des différentes informations disponibles sur internet notamment, il apparaît que ce document est très rarement utilisé.

M. SERVET rappelle que le rapport annuel de performance est un document central dans l'auto-évaluation de la formation et qu'il doit être envisagé comme un outil d'appui dans la mesure où un certain nombre d'indicateurs sont imposés par le ministère.

M. PILLET signale également que les indicateurs inscrits dans le rapport sont des indicateurs utilisés dans le cadre des documents mis à disposition concernant l'évaluation, bien que le rapport annuel de performance ne figure pas dans les documents mis à disposition sur l'espace intranet.

M. SERVET mentionne qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que ce rapport, une fois approuvé, figure sur l'espace intranet de l'université et sur l'espace spécifique de contractualisation. En effet ce document est une synthèse du niveau global de l'université et du niveau plus spécifique de chaque formation.

M. MARMOZ souhaite ajouter que ce rapport annuel de performance permet de constater une bonne santé pédagogique de l'université Jean Moulin Lyon 3 et que contrairement à ce qui peut être évoqué concernant l'avenir des universités en France, il n'est pas question du déclin de celle-ci.

M. MANFREDI souhaite avoir des précisions sur le taux de passage en L2. Il est en effet mentionné un taux de passage de 36% pour l'année en cours avec comme objectif un taux de 45 % en 2015.

M. PILLET déclare que les règles de progressions ont évolué cette année, il y a en effet moins de passage de L1 en L2 au niveau des ajournés admis à continuer (AJAC). Dans cette perspective, il doit être validé les matières dans les unités fondamentales alors qu'auparavant il était possible d'être considéré comme AJAC en ayant des taux de validation des unités fondamentales moins élevés.

M. SERVET souhaite rajouter que le taux de succès des AJAC était assez faible, c'est pourquoi l'université a essayé de travailler sur cette faiblesse, ce qui a pu signifier un peu plus de redoublement.

M. Pillet précise que certains AJAC se retrouvaient à cumuler des unités fondamentales, ce qui posait problème en terme de suivi et de réussite. Actuellement, il est question d'une logique de progression et de compatibilité pédagogique. Ce dispositif doit être cumulé avec celui du tutorat mis en place pour aider les étudiants à valider les unités fondamentales. En outre, il est question

d'une évolution conjoncturelle, les étudiants devraient se familiariser à ce système ce qui permettra d'améliorer l'actuel taux de passage.

Mme LEDENTU évoque également la mise en place progressive du contrôle continu en L1 qui pourrait avoir un effet d'accompagnement dans la réussite des étudiants.

M. RIVE ajoute que l'ensemble des actions menées dans le cadre du plan réussite en licence ne peut que favoriser la réussite en L2. Concernant les chiffres des VAE, il ajoute qu'il existe une très forte croissance, il pourrait donc être intéressant d'indiquer les niveaux de validation.

M. JAMET signale que le tutorat étudiant a été mis en place dans quasiment toutes les langues et malgré une certaine publicité, les étudiants ne viennent pas. Il s'interroge donc sur les causes de ces absences.

M. SERVET signale que c'est un problème récurrent et que la plupart du temps les étudiants ne mesurent pas forcément les bénéfices du tutorat. Il est donc important que les élus étudiants s'investissent dans une action d'information auprès de ceux-ci.

M. JAMET signale que le tutorat est souvent assuré par des étudiants de master, aussi pour éviter une certaine barrière entre étudiants et enseignants.

M. ESCRIGNAC évoque un problème de communication car beaucoup d'étudiants ne savent pas que le tutorat existe.

M. RIVE ajoute qu'il existe peut-être un problème au niveau des canaux de communication. De plus, si le tutorat fonctionne assez bien dans des matières telles que les mathématiques, il est toutefois beaucoup plus difficile de faire comprendre son importance aux étudiants concernant, par exemple, des matières littéraires.

Mme BEUSCHER rejoint les propos de M. ESCRIGNAC en ajoutant que dans certaines filières le tutorat n'est pas assez mis en avant. De plus, il est courant de voir des étudiants conscients de leur difficultés seulement au partiel, il est donc intéressant de privilégier le contrôle continu qui permet un suivi individualisé sur l'ensemble de l'année. L'implication du chargé de travaux dirigés est également importante dans l'appréhension du tutorat.

M. ESCRIGNAC évoque la problématique des mails institutionnels qui ne fonctionnent pas dans le cadre de l'information aux étudiants. En effet, les étudiants utilisent leurs boîtes mails personnelles et non celles de l'université.

Mme TASTE ajoute que dans certaines UFR les courriels sont parfois envoyés aussi bien sur la boîte mails personnelle que sur la boîte mails institutionnelle, ce qui engendre des difficultés au niveau de la lisibilité.

M. BONICALZI souhaite évoquer les entrées de la bibliothèque universitaire. Les entrées globales de toutes les bibliothèques universitaires ont tendance à diminuer depuis 2011 alors que les entrées nocturnes ont augmentées selon le rapport annuel de performance. Face à ce constat existe-t-il une notion de l'espace occupé en fonction des différents horaires ?

M. WIRTZ évoque le fait que l'ouverture en nocturne est due à une demande très forte des étudiants.

M. SERVET ajoute que les ressources en ligne peuvent expliquer la diminution de la fréquentation des bibliothèques.

M. BONICALZI propose la mise à disposition d'espaces de travail en dehors de la bibliothèque.

M. SERVET explique qu'au vue de la place disponible à l'université cela semble compliqué.

Aucune autre remarque n'étant formulé il est procédé au vote.

Le rapport annuel de performance est adopté à l'unanimité par les membres du conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés	19
✓ Nombre de d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

A4 Site Cavenne, présentation de l'opération immobilière/ approbation du dossier d'expertise dans le cadre de l'opération campus

M. SERVET rappelle que le site Cavenne est un bâtiment rectoral sur lequel l'université pourrait s'installer prochainement.

Mme GUILLAUME présente le projet Cavenne qui se trouve dans le cadre de l'extension de l'opération campus. Il est question d'une opération assez complexe engageante pour l'établissement au sens humain du terme. Une enveloppe d'environ 500 000 euros devait être dédiée à tout ce qui relèvera des déménagements, locaux provisoires et transferts. L'idée était de savoir si des solutions existaient pour éviter la location d'espaces provisoires. Le rectorat a permis à l'université d'avoir accès à une partie des bâtiments qu'il occupe au titre de la chancellerie. Il est question de beaux espaces de stockage et d'archivage au niveau du sous-sol. Le rez-de-chaussée quant à lui serait presque entièrement affecté à l'université. Le R+1 ne sera toutefois pas disponible et le R+2 seulement pour moitié, l'autre partie concernant le logement de la rectrice. Il serait question de 700 M² affectés à l'université Lyon 3.

Les objectifs étant de disposer d'une réserve de surface pour faciliter la vie des usagers du site pendant le transfert sur les sites des quais et de pouvoir accueillir de manière pérenne les équipes de recherches de l'université. Cette opération est intéressante car le bâtiment Cavenne permet une optimisation des moyens mais il peut également fonctionner de manière autonome, répondant de ce fait aux exigences des chercheurs.

Le projet se fera en deux temps : une première phase concernera les mises en accessibilité et en sécurité ainsi que la remise en état de la toiture si le budget le permet. Il sera question d'une opération à 773 000 euros toutes dépenses confondues. La phase 2, sous réserve de son éligibilité, serait consacrée à des travaux de performances énergétiques s'élevant aux alentours des 2 millions d'euros.

Au niveau du calendrier, le maître d'œuvre sera connu prochainement, le chantier devant se dérouler courant 2015.

M. GUILLEMIN s'interroge sur les travaux concernant la toiture qui n'interviendraient que si le budget le permet, ceci étant problématique dans la mesure où les bâtiments ont tendance à se détériorer par le toit.

Mme Guillaume précise que le budget actuel comprend les travaux de toiture et qu'actuellement le toit n'est pas entièrement dégradé, l'idée étant de retravailler les isolations de toiture.

Mme BEUSCHER demande s'il est question d'une volonté de l'université de rester en centre-ville concernant l'acquisition de sites.

M. SERVET mentionne que l'université souhaite actuellement privilégier des opportunités se trouvant à proximité des deux sites, que sont les quais et la manufacture, sous réserve que cela rentre dans un budget raisonnable pour l'université et que cela reste adapté à la pratique de l'enseignement.

Le projet d'expertise du site Cavenne dans le cadre de l'opération campus est adopté à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A5 Présentation du dossier de demande d'accréditation de la « licence Bi-domaine : Sciences, Technologies, Santé sciences humaines et sociales » portée par l'Université de Lyon

M. PILLET mentionne que lors la dernière commission de formation et de la vie universitaire, le projet de licence Bi-domaine a été présentée. Il est question d'une licence bi-disciplinaire qui se veut innovante et expérimentale, l'idée étant de mettre en place une licence qui s'inscrive dans une complémentarité entre grandes écoles, universités et classes préparatoires. C'est une licence en dehors des grands domaines de référence qui vise à former des étudiants à la fois en sciences et en sciences humaines.

Des réserves peuvent toutefois être apportées dans le cadre de ce projet notamment, concernant le caractère sélectif de cette licence et les incertitudes quant aux débouchés possibles. De plus, il apparaît que cette formation demeure relativement couteuse ramenée au nombre d'étudiants (environ une centaine) avec un financement conséquent de la part des universités.

En outre, la commission de la formation et de la vie étudiante a considéré que, « sans remettre en cause la pertinence d'innover en licence, le projet n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisante avec les universités pour être en accord avec les critères qui caractérisent une formation de licence dans le cadre de la réglementation nationale (sélections, absence de certitudes quant aux débouchés pour les étudiants). Il a donc été proposé que la construction de ce projet se poursuive dans le cadre de l'élaboration du futur contrat quinquennal. »

M. SERVET rappelle qu'il appartient au conseil d'administration d'approuver ou non le présent projet. Le conseil d'administration étant éclairé par l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Mme BEUSCHER signale que l'UNEF rejette totalement ce projet car il impose une sélection et offre peu de débouchés, il est également souligné que cette licence peut être perçue comme un moyen de faire financer une formation, dont profiteraient les grandes écoles, par les universités. Dans cette perspective il serait donc intéressant de voter, en conseil d'administration, la mention que la commission de formation et de la vie universitaire a proposée.

M. MANFREDI s'interroge sur l'utilité d'une telle licence et si ce projet est véritablement susceptible d'intéresser les étudiants.

M. SERVET mentionne qu'il est possible de ne pas rejeter en totalité ce projet tout en retravaillant son contenu.

M. BONICALZI évoque la possibilité d'intégrer la licence bi-domaine dans l'offre de formation existante.

M. SERVET signale que cette possibilité ne changera en rien le coût de ladite formation, notamment dû à la masse salariale. Toutefois, il n'est pas impossible d'intégrer cette licence dans l'offre de formation, cela n'a cependant pas été le cas puisque manifestement les universités ont souhaité la mise en place du présent dispositif.

M. GUILLEMIN signale que la mise en place d'une telle licence peut avoir un intérêt, toutefois il est indispensable de rapprocher l'offre et la demande pour que se dessine de véritables débouchés. Il est important de s'assurer que les étudiants bénéficieront de réels débouchés.

Mme FERRARI BREEUR regrette que le dossier ne fasse apparaître nulle part l'université Lyon 3.

M. SERVET signale que cela s'explique au regard des nombreuses réserves de l'université Lyon 3 concernant ce projet.

M. RIVE doute de la construction de démarche pédagogique et regrette notamment l'absence du domaine droit, économie et gestion et plus particulièrement de l'IAE qui se veut un institut pratiquant la double compétence.

Le dossier de demande d'accréditation de la « licence Bi-domaine : Sciences, Technologies, Santé sciences humaines et sociales » est rejeté à la majorité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 3
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 16

M. SERVET propose de reprendre l'avis de la commission de formation et de la vie étudiante et d'établir sur ce modèle l'avis du conseil d'administration.

La proposition d'un avis du conseil d'administration concernant le dossier de demande d'accréditation de la « licence Bi-domaine : Sciences, Technologies, Santé sciences humaines et sociales est acceptée à l'unanimité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Il est donc proposé l'avis suivant :

Le conseil d'administration Lyon 3, sans remettre en cause la pertinence d'innover en licence, estime que le projet n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisante avec les universités pour être en accord avec les critères qui caractérisent une formation de licence dans le cadre de la réglementation nationale (sélections, absence de certitudes quant aux débouchés académiques clairement identifiés et d'assurance sur les perspectives professionnelles pour les étudiants engagés dans cette filière). Le conseil d'administration propose que la construction de ce projet se poursuive dans le cadre de l'élaboration du futur contrat quinquennal en association avec tous les partenaires pressentis et en particulier l'ensemble des universités de la COMUE. »

L'avis du conseil d'administration concernant le dossier de demande d'accréditation de la « licence Bi-domaine : Sciences, Technologies, Santé sciences humaines et sociales est accepté à l'unanimité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 1
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A6 Exonération des droits d'inscription en faveur d'un doctorant

M. WIRTZ mentionne qu'il s'agit d'une personne ayant été inscrite en thèse à l'université de Lyon 2 et qui suite à d'importants problèmes de santé n'a pu travailler sa thèse pendant une dizaine d'années. Son ancien directeur de thèse étant parti en retraite, un autre professeur a accepté d'encadrer sa thèse. La question était de savoir s'il fallait considérer qu'il était question d'une première inscription en thèse ou d'une réinscription même tardive et dans ce cas présent cela voudrait dire que rétroactivement serait dus tous les frais de scolarité. Il est donc demandé au CA de bien vouloir approuver l'exonération des droits d'inscription de cette doctorante.

M. SERVET signale l'existence d'une obligation légale concernant la non interruption d'inscription entre le moment de l'inscription de la thèse et le moment où la thèse est soutenue. Dans ce cas de figure cela reviendrait à lui refuser le retour en thèse.

La délibération d'exonération des droits d'inscription en faveur d'un doctorant est approuvée à l'unanimité des membres du conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A7 Proposition d'admissions en non-valeur et de remises gracieuses

1. Remises gracieuses :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant de la remise demandée
400,00 €	210020505	M.M...	Formation Appliquée Continue Cours d'anglais	FCA	Arrêt des cours à partir du 10 janvier 2014 pour raisons de santé	144,00€
						144,00 €

Le conseil d'administration, à la majorité, propose au président de l'université de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 16
- ✓ Nombre de voix contre : 3

Partie B.

B1 Conventions.

Conventions.

- Convention entre l'université Jean Moulin Lyon 3 agissant dans le cadre des activités de l'institut du droit de l'environnement et la Communauté d'universités et d'établissements de Grenoble.

<input type="checkbox"/> Accord de consortium pour la réalisation du projet AZODURE ANR-12-AGRO-0008
<input type="checkbox"/> Convention de mise à disposition à titre gratuit de décisions judiciaires contenues dans les bases de données jurisprudentielles administrées par la Cour de cassation entre l'université Jean Moulin Lyon 3 agissant dans le cadre des activités de l'Equipe de Droit privé.
<input type="checkbox"/> Convention pour l'utilisation de la bibliothèque numérique entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les éditions ENI.
<input type="checkbox"/> Contrat de formation professionnelle continue entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour le compte de l'IAE et l'APAC.
<input type="checkbox"/> Convention pour le concours Lyon 3 entreprendre entre et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Rhône-Alpes.
<input type="checkbox"/> Convention Cadre JURISUP "Réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur"
<input type="checkbox"/> Convention de formation professionnelle continue entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représenté par l'IAE et l'Entreprise Vision System (2eme session).
<input type="checkbox"/> Convention de formation professionnelle continue entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représenté par l'IAE et l'entreprise Vision System Aéronotics (2eme session).
<input type="checkbox"/> Convention de groupement d'achat des ressources documentaires numériques UNR-RA 2014
<input type="checkbox"/> Convention entre l'université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour le compte de l'équipe de recherche IRPHIL et les Presses universitaires de Rennes.
<input type="checkbox"/> Convention entre l'université Jean Moulin Lyon 3 agissant pour le compte de l'UMR 5189 HiSoMA et la société Française de Numismatique.
<input type="checkbox"/> Convention 2014-IFRAMOND-Lyon 3, entre l'université Jean Moulin Lyon 3 et le Centre régional des œuvres Universitaires et Scolaire de Lyon/ Saint-Etienne.
<input type="checkbox"/> Avenant n°5 à la convention de partenariat n° 2009-724 entre le Conseil Régional des Notaires et l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant la Faculté de Droit.

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, l'ensemble des conventions présentées par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

B2 Questions financières.

1. Tarif d'inscription à la bibliothèque universitaire pour les usagers extérieurs :

Le conseil d'administration approuve le montant du tarif d'inscription à la bibliothèque universitaire pour les usagers extérieurs. Il est désormais identique et indexé chaque année au montant des droits de bibliothèque compris dans les droits d'inscription des étudiants de l'université fixés à la date de parution de l'arrêté fixant les taux des droits de scolarité dans les EPSCP.

Pour l'année universitaire 2013-2014, ce tarif s'établit à 34 €.

Le présent tarif est adopté à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

2. Subventions et donations :

. Le conseil d'administration approuve la donation d'un montant de 5000€ de la part de CNP Assurances au profit de l'Equipe de Droit Privé au titre de la préparation du colloque « La protection des consommateurs d'assurance : entre permanence et nouveautés ».

La présente donation est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

. Le conseil d'administration approuve la donation d'un montant de 1000€ de la part de la Faculté de droit au profit du Centre de Droit Pénal dans le cadre de la préparation du colloque intitulé « l'erreur judiciaire ».

La présente donation est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

Le conseil d'administration approuve la donation d'un montant de 500€ de la part de la Faculté de droit au profit de l'association étudiante DFMA Collection pour l'organisation d'une « soirée destinée à favoriser les rencontres entre les acteurs du marché de l'art d'aujourd'hui et de demain », le 10 avril 2014.

La présente donation est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

. Le conseil d'administration approuve la donation d'un montant de 215€ de la part de la Faculté de droit au profit de l'association étudiante GAJA (Groupement associatif des jeunes administrativistes) pour l'organisation d'un « petit déjeuner des masters ».

La présente donation est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

. Le conseil d'administration approuve la donation d'un montant de 1500€ de la part de la Faculté de droit au profit de l'Equipe de Droit Privé dans le cadre de la préparation du séminaire de recherche « La responsabilité des professionnels de droit », organisé les 19 et 20 septembre 2014.

La présente donation est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

3. Frais d'inscription colloques et conférences :

. Le conseil d'administration approuve les frais d'inscription au colloque annuel de la société française de droit international organisé du 21 au 24 mai 2014, suivants :

Frais d'inscription :

- Universitaires : 100 euros,
- Non universitaire : 200 euros,
- Etudiants inscrits au sein d'un établissement partenaire de l'université de Lyon : Gratuit,
- Etudiants non-inscrits au sein d'un établissement partenaire de l'université de Lyon : 30 euros.

Frais d'inscription au dîner de gala :

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (SAJG)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

- 30 euros pour les étudiants,
- 60 euros pour les non étudiants.

Les frais d'inscription sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

. Le conseil d'administration approuve les frais d'inscription à la conférence sur « l'action de groupe » organisée le 14 avril 2014 à 17h, suivants :

- Frais d'inscription : 50.00 euros
- Universitaire et étudiants : 0 euros

Les frais d'inscription sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

. Le conseil d'administration approuve les frais d'inscription au colloque « Famille et fiscalité » organisée le 22 mai 2014, suivants :

- Frais d'inscription : 120.00 euros
- Enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants : 0 euros

Les frais d'inscription sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

. Le conseil d'administration approuve les frais d'inscription à la conférence « Rétention des étrangers : quels droits, quelles perspectives ? » organisée le 05 décembre 2013, suivants :

- Frais d'inscription : 50.00 euros,
- Frais d'inscription pour les étudiants : 0.00 euro.

Les frais d'inscription sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

4. Tarifs de rémunération des enseignants pour des formations diplômantes et non diplômantes

Le conseil d'administration approuve les tarifs horaires de rémunération des enseignants pour les formations, diplômantes et non diplômantes 2014/2015 présentés par la Faculté de droit, suivants :

Diplômes	Centres financiers	Tarifs 2013/2014		Tarifs 2014/2015	
		Inscriptions	Frais annexes	Inscriptions	Frais annexes
INSTITUT DE DROIT PATRIMONIAL ET IMMOBILIER (IDPI)					
Licence professionnelle droit et gestion immobiliers	901121A	TN + 4 504,92€ (soit 6,92€/heure) à distance	/	TN + 4 504,92€ (soit 6,92€/heure) à distance	/
Formation continue		TN + 5 956,65€ (soit 9,15€/heure) en présentiel		TN + 5 956,65€ (soit 9,15€/heure) en présentiel	
Université d'été au Cambodge (attestation de suivi)		350€ pour les étudiants 850€ pour les professionnels pour les participants européens	/	350€ pour les étudiants 850€ pour les professionnels pour les participants européens	/
INSTITUT DE DROIT COMPARE (IDC)					
Diplômes de droit étranger		TN + 285€		TN + 285€	
DU de droit allemand		pour les étudiants (L3-Doctorat)	/	pour les étudiants (L3-Doctorat)	/
DU de droit anglais		TN + 605€		TN + 605€	
DU de droit américain		pour les professionnels		pour les professionnels	

DU de droit asiatique DU de droit espagnol DU de droit italien	901107B	En cas d'inscription à deux diplômes de droit étranger au cours d'une même année universitaire, les droits d'inscription ne sont perçus qu'une seule fois		En cas d'inscription à deux diplômes de droit étranger au cours d'une même année universitaire, les droits d'inscription ne sont perçus qu'une seule fois	
Formation pour traducteur (attestation de suivi) : l'adaptation des contrats anglo-saxon aux cultures juridiques différentes / la structure des décisions de justice en common law / spécificité et traduction des clauses contractuelles en droit allemand / le contentieux de la séparation et du divorce en droit espagnol		400 € la journée (320 € 901107B et 80 € au 901101C) 200 € la demi-journée (160 € 901107B et 40 € au 901101C)	/	400 € la journée (320 € 901107B et 80 € au 901101C) 200 € la demi-journée (160 € 901107B et 40 € au 901101C)	/
INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES (IEJ)					
Préparation aux concours des métiers en juridiction (magistrat-greffier en chef-greffier)	901123	TN + 1 300€	/	TN + 1 300€	/
Préparation à l'examen d'accès à l'E.D.A.R.A.		TN + 550€	/	TN + 550€	/
Préparation aux concours des métiers de la sécurité (police et gendarmerie nationale)		TN + 550€	/	TN + 550€	/

Préparation aux concours des métiers de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse		TN + 550€	/	TN + 550€	/
Inscription à l'examen d'accès à l'E.D.A.R.A. (les droits d'inscription à l'examen devront être acquittés par tous les étudiants y compris ceux qui s'inscrivent à la préparation à l'examen d'accès à l'E.D.A.R.A.)		130 €	/	130 €	/
INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON (IAL)					
DU assurances	901122	TN + 900€	/	TN + 900€	/
INSTITUT DE DROIT ET D'ECONOMIE DES AFFAIRES (IDEA)					
DU - Diplôme juriste d'affaires	901120	TN + 900€	/	TN + 900€	/
DU - Diplôme juriste droit public des affaires niveau 1		TN + 900€	/	TN + 900€	/

DU - Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)		TN + 900€	/	TN + 900€	/
DU Diplôme juriste droit public des affaires niveau 2		TN + 900€	/	TN + 900€	/
INSTITUT DE DROIT DE L'ART ET DE LA CULTURE (IDAC)					
DU professions du marché de l'art	901126	TN + 1 300€	/	TN + 1 300€	/
DU professions du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia		TN + 1 300€	/	TN + 1 300€	/
ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD) – SCIENCE POLITIQUE					
Master 2 à distance - E.learning Mention : <u>Science politique-Relations internationales</u> Spécialité : Relations internationales, Sécurité et Défense Parcours :	901130	<u>1/Formation initiale TN</u> <u>2/Formation permanente (reprise d'études non financées par l'employeur avec dernière inscription à l'Université supérieure à 2 ans)</u> TN + 1 550€ à distance TN + 750€ à distance pour la 2 ^{ème} année d'inscription dans le cadre de la validation du	/	<u>1/Formation initiale TN</u> <u>2/Formation permanente (reprise d'études non financées par l'employeur avec dernière inscription à l'Université supérieure à 2 ans)</u> TN + 1 550€ à distance TN + 750€ à distance pour la 2 ^{ème} année d'inscription dans le cadre de la validation du	/

		diplôme en 2 ans (professionnels)		diplôme en 2 ans (professionnels)	
--	--	--------------------------------------	--	--------------------------------------	--

Les présents tarifs de rémunération sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

5. Tarifs et frais d'inscription pour des formations :

. Le Conseil d'administration approuve les frais d'inscription à la journée de formation sur « l'actualité de droit des contrats publics » organisée le 6 juin 2014, suivants :

- Frais d'inscription : 270.00 euros
- Enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants inscrits à l'Université Jean moulin Lyon 3, Lumière Lyon 2 et Jean Monnet Saint-Etienne.
- Frais d'inscription au déjeuner : 30.00 euros

Les frais d'inscription à la journée de formation sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

. Le Conseil d'administration approuve les frais d'inscription à la journée professionnelle de formation sur « L'immobilier public local », suivants :

- Frais d'inscription pour une demi-journée : 200€ ou 180€ si l'inscription est réalisée avant le 09 mai 2014,
- Frais d'inscription pour la journée complète : 300€ ou 270€ si l'inscription est réalisée avant le 09 mai 2014,
- Frais d'inscription au déjeuner : 30.00 euros (l'inscription doit être réalisé au plus tard avant le 12 mai)

Les frais d'inscription à la journée de formation sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

. Le Conseil d'administration approuve les tarifs de formation proposés par la Faculté de Droit à compter de l'année universitaire 2014-2015, suivant :

Diplômes	Centres financiers	Tarifs 2013/2014	Tarifs 2014/2015	
		Inscriptions	Inscriptions	Frais annexes
INSTITUT DE DROIT PATRIMONIAL ET IMMOBILIER (IDPI))				
Licence professionnelle droit et gestion immobiliers	901121A	TN + 4 504,92€ (soit 6,92€/heure) à distance	TN + 4 504,92€ (soit 6,92€/heure) à distance	/
Formation continue		TN + 5 956,65€ (soit 9,15€/heure) en présentiel	TN + 5 956,65€ (soit 9,15€/heure) en présentiel	
Université d'été au Cambodge (attestation de suivi)		350€ pour les étudiants 850€ pour les professionnels pour les participants européens	350€ pour les étudiants 850€ pour les professionnels pour les participants européens	
INSTITUT DE DROIT COMPARE (IDC)				
<u>Diplômes de droit étranger</u>	901107B	TN + 285€	TN + 285€	/
DU de droit allemand		pour les étudiants (L3-Doctorat)	pour les étudiants (L3-Doctorat)	
DU de droit anglais		TN + 605€	TN + 605€	
DU de droit américain		pour les professionnels	pour les professionnels	
DU de droit asiatique		En cas d'inscription à deux diplômes de droit étranger au cours d'une même année universitaire, les droits d'inscription ne sont perçus qu'une seule	En cas d'inscription à deux diplômes de droit étranger au cours d'une même année universitaire, les droits d'inscription ne sont perçus qu'une seule	

<p>DU de droit espagnol</p> <p>DU de droit italien</p>		<p>fois</p>	<p>fois</p>	
<p>Formation pour traducteur (attestation de suivi) : l'adaptation des contrats anglo-saxon aux cultures juridiques différentes / la structure des décisions de justice en common law / spécificité et traduction des clauses contractuelles en droit allemand / le contentieux de la séparation et du divorce en droit espagnol</p>		<p>400 € la journée (320 € 901107B et 80 € au 901101C)</p> <p>200 € la demi-journée (160 € 901107B et 40 € au 901101C)</p>	<p>400 € la journée (320 € 901107B et 80 € au 901101C)</p> <p>200 € la demi-journée (160 € 901107B et 40 € au 901101C)</p>	<p>/</p>
INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES (IEJ)				
<p>Préparation aux concours des métiers en juridiction (magistrat-greffier en chef-greffier)</p>		<p>TN + 1 300€</p>	<p>TN + 1 300€</p>	<p>/</p>
<p>Préparation à l'examen d'accès à l'E.D.A.R.A.</p>		<p>TN + 550€</p>	<p>TN + 550€</p>	<p>/</p>
<p>Préparation aux concours des métiers de la sécurité (police et gendarmerie nationale)</p>	<p>901123</p>	<p>TN + 550€</p>	<p>TN + 550€</p>	<p>/</p>
<p>Préparation aux concours des métiers de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse</p>		<p>TN + 550€</p>	<p>TN + 550€</p>	<p>/</p>
<p>Inscription à l'examen d'accès à l'E.D.A.R.A.</p>		<p>130 €</p>	<p>130 €</p>	<p>/</p>

(les droits d'inscription à l'examen devront être acquittés par tous les étudiants y compris ceux qui s'inscrivent à la préparation à l'examen d'accès à l'E.D.A.R.A.)				
INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON (IAL)				
DU assurances	901122	TN + 900€	TN + 900€	/
INSTITUT DE DROIT ET D'ECONOMIE DES AFFAIRES (IDEA)				
DU - Diplôme juriste d'affaires	901120	TN + 900€	TN + 900€	/
DU – Diplôme juriste droit public des affaires niveau 1		TN + 900€	TN + 900€	
DU - Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)		TN + 900€	TN + 900€	
DU Diplôme juriste droit public des affaires niveau 2		TN + 900€	TN + 900€	
INSTITUT DE DROIT DE L'ART ET DE LA CULTURE (IDAC)				
DU professions du marché de l'art	901126	TN + 1 300€	TN + 1 300€	/

<p>DU professions du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia</p>		<p>TN + 1 300€</p>	<p>TN + 1 300€</p>	<p>/</p>
<p>ENSEIGNEMENT A DISTANCE (EAD) – SCIENCE POLITIQUE</p>				
<p>Master 2 à distance - E.learning</p> <p>Mention : Science politique- Relations internationales</p> <p>Spécialité : Relations internationales, Sécurité et Défense</p> <p>Parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurité internationale et défense - relations internationales et diplomatie <p>Spécialité : Politique et Stratégie d'Action Publique Internationales (PSAPI) parcours OIG/ONG et</p>	<p>901130</p>	<p><u>1/Formation initiale TN</u></p> <p><u>2/Formation permanente (reprise d'études non financées par l'employeur avec dernière inscription à l'Université supérieure à 2 ans)</u></p> <p>TN + 1 550€ à distance</p> <p>TN + 750€ à distance</p> <p>pour la 2^{ème} année d'inscription dans le cadre de la validation du diplôme en 2 ans (professionnels)</p> <p><u>3/Formation continue (reprise d'études financées par l'employeur)</u></p> <p>TN + 4 500€ à distance</p> <p>TN + 2 250€ à distance</p> <p>pour la 2^{ème} année d'inscription dans le cadre de la validation du diplôme en 2 ans</p>	<p><u>1/Formation initiale TN</u></p> <p><u>2/Formation permanente (reprise d'études non financées par l'employeur avec dernière inscription à l'Université supérieure à 2 ans)</u></p> <p>TN + 1 550€ à distance</p> <p>TN + 750€ à distance</p> <p>pour la 2^{ème} année d'inscription dans le cadre de la validation du diplôme en 2 ans (professionnels)</p> <p><u>3/Formation continue (reprise d'études financées par l'employeur)</u></p> <p>TN + 4 500€ à distance</p> <p>TN + 2 250€ à distance</p> <p>pour la 2^{ème} année d'inscription dans le cadre de la validation du</p>	<p>/</p>

parcours économique	intelligence	(professionnels)	diplôme en 2 ans (professionnels)	
INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE SUR LES ORGANISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (IFROSS)				
DU – Droit et santé mentale – Formation Continue (sur 1 an)		DIPLOME FERME	DIPLOME FERME	/
DU – Droit, expertise et soins – Formation Continue (sur 1 an)		TN + 3 100€	TN + 3 100€	/
DU – Qualité, évaluation et management de projet dans les structures sanitaires et sociales – Formation Continue (sur 1 an)		TN + 3 100€	TN + 3 100€	/
DU – Formation à la Recherche en Droit et en Management des Organisations Sanitaires et Sociales – Formation Continue (sur 2 ans)	901124	/	DIPLOME FERME	/
Licence Professionnelle – Management des services sanitaires, sociaux et médico- sociaux – Formation Continue (sur 2 ans)		TN + 3 000€ la 1 ^{ère} année	TN + 3 000€ la 1 ^{ère} année	/
		TN + 3 000€ la 2 ^{ème} année	TN + 3 000€ la 2 ^{ème} année	
Master 1 – Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales – Formation Continue (sur 2 ans)		TN + 3 000€ la 1 ^{ère} année	TN + 3 000€ la 1 ^{ère} année	/
		TN + 3 000€ la 2 ^{ème} année	TN + 3 000€ la 2 ^{ème} année	
Master 1 – Management des pôles hospitaliers – Formation Continue – (sur 2 ans)		DIPLOME FERME	DIPLOME FERME	/

Master 2 - Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales - Formation Continue - (sur 1 an)	TN + 6 300€	TN + 6 300€	/
Master 2 - Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales - Formation Continue - (sur 2 ans)	TN + 3 150€ la 1 ^{ère} année TN + 3 150€ la 2 ^{ème} année	TN + 3 150€ la 1 ^{ère} année TN + 3 150€ la 2 ^{ème} année	/
Master 2 - Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales - Formation Continue - (sur 1 an)	DIPLOME FERME sur 1 an	DIPLOME FERME sur 1 an	/
Master 2 - Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales - Formation Continue - (sur 2 ans)	TN + 3 150€ la 1 ^{ère} année TN + 3 150€ la 2 ^{ème} année	TN + 3 150€ la 1 ^{ère} année TN + 3 150€ la 2 ^{ème} année	/
Master 2 - Management de l'innovation et des projets complexes - Formation Continue - (sur 1 an)	DIPLOME FERME	DIPLOME FERME	/
Master 2 - Management de l'innovation et des projets complexes - Formation Continue - (sur 2 ans)	DIPLOME FERME	DIPLOME FERME	/
Master 2 - Information médicale et management des structures sanitaires et sociales - Formation Continue - (sur 1 an)	DIPLOME FERME	DIPLOME FERME	/
Master 2 - Information médicale et management des structures sanitaires et sociales - Formation Continue - (sur 2 ans)	DIPLOME FERME	DIPLOME FERME	/
Master 2 - Droit et éthique des structures et des pratiques - Formation	/	DIPLOME FERME	/

Continue (sur 2 ans)				
Master 2 – Management stratégique des risques et de la qualité – Formation Continue (sur 2 ans)		TN + 3 150€ la 1 ^{ère} année TN + 3 150€ la 2 ^{ème} année	TN + 3 150€ la 1 ^{ère} année TN + 3 150€ la 2 ^{ème} année	/
Master 2 – Contrôle de gestion sanitaire et social – Formation continue (sur 2 ans)		DIPLOME NON OUVERT	TN + 3 150€ la 1 ^{ère} année TN + 3 150€ la 2 ^{ème} année	
Module de formation permanente de 3 jours		900€ le module	900€ le module	/
Module de formation permanente de 4 jours		950€ le module	950€ le module	/
Module de formation permanente de 5 jours		1 000€ le module	1 000€ le module	/
Validation des acquis de l'expérience (VAE)		1 500€ la demande de validation	1 500€ la demande de validation	120€ frais de dossier
FACULTE DE DROIT				
		TN + 10 000€ pour 1 an (dès septembre 2013 ou dès janvier 2014)	TN + 10 000€ pour 1 an (dès septembre 2014 ou dès janvier 2015)	
		TN + 5 000€ pour 1 semestre (dès septembre 2013 ou dès janvier 2014)	Versement d'un acompte non remboursable de 20% à la réception de la lettre de confirmation d'admission (juillet 2014 ou novembre 2014)	
	901101 CCLM	Module (un cours de 38H) : 1 000€	TN + 5 000€ pour 1 semestre (dès septembre 2014 ou dès janvier 2015)	/

DU – LL.M in international and european business law en présentiel			Versement d'un acompte non remboursable de 20% à la réception de la lettre de confirmation d'admission (juillet 2014 ou novembre 2014)	
		½ module (un cours de 19H) : 500€	Module (un cours de 18H) : 2 000€	
DU – Postgraduate Diploma in international and european business law en présentiel		TN + 5 000€ pour 1 semestre (dès septembre 2013 ou dès janvier 2014)	Gratuit pour les étudiants d'échange préalablement inscrits en DEUF	/
		Module (un cours de 38H) : 1 000€		
		½ module (un cours de 19H) : 500€		
DU Traducteur interprète juridique 1 ^{ère} année (FC)		TN + 1 200€	TN + 1 200€	
		Module 1 : 800€	Module 1 : 800€	
		Module 2 : 530€	Module 2 : 530€	/
		Module 3 : 270€	Module 3 : 270€	
DU Traducteur interprète juridique 2 ^{ème} année (FC)	901101C	TN + 1 100€	TN + 1 100€	
		Module 1 : 800€	Module 1 : 800€	
		Module 2 : 400€	Module 2 : 400€	/
		Module 3 : 150€	Module 3 : 150€	
DU vocabulaire juridique en allemand		TN + 200€ (1 ^{ère} année)	TN + 200€ (1 ^{ère} année)	/
		TN + 200€ (2 ^{ème} année)	TN + 200€ (2 ^{ème} année)	

			année)	
DU Professionnels du droit à distance (formation initiale)		2 000€	2 000€	/
DU Professionnels du droit A distance – Formation continue		TN + 3 500€	TN + 3 500€	/
DU de préparation aux études de droit en français à distance		350 €	350 €	/
		Pour les étudiants inscrits dans un diplôme délocalisé de l'Université Lyon 3	Pour les étudiants inscrits dans un diplôme délocalisé de l'Université Lyon 3	
		950 €	950 €	
		Pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits dans une université étrangère et n'ayant aucune inscription à l'Université Lyon 3	Pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits dans une université étrangère et n'ayant aucune inscription à l'Université Lyon 3	
Certification C2i métiers du droit (CF 08/11/14)		Non ouvert	Gratuit pour les étudiants inscrits durant l'année en cours à l'Université Jean Moulin Lyon III 50 € pour les étudiants inscrits durant l'année en cours dans une autre université 400 € pour les autres	/
AUTRES				
DU droit notarial international (FC)	X	TN + 3 500€ la 1 ^{ère} année TN + 3 500€ la 2 ^{ème}	TN + 3 500€ la 1 ^{ère} année TN + 3 500€ la 2 ^{ème}	/

		année Les TN reviennent à l'Université LYON 3 Les frais d'inscription (3 500€) reviennent au CFPN	année Les TN reviennent à l'Université LYON 3 Les frais d'inscription (3 500€) reviennent au CFPN	
DU religion, liberté religieuse et laïcité	X	Tarif : 1 500€ Tarif réduit pour les étudiants de LYON 3 et de l'Université Catholique : 900€ Tarif formation continue par module : 350€ par module Tarif auditeur libre par module : 250€ Tarif étudiant par module : 125€ Tous ces tarifs sont perçus par l'Université Catholique	Tarif : 1 500€ Tarif réduit pour les étudiants de LYON 3 et de l'Université Catholique : 900€ Tarif formation continue par module : 350€ par module Tarif auditeur libre par module : 250€ Tarif étudiant par module : 125€ Tous ces tarifs sont perçus par l'Université Catholique	/

Les tarifs d'inscription aux formations proposées par la Faculté de Droit sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Questions diverses.

Question 1

M. ESCRIGNAC évoque la possibilité d'une semaine supplémentaire de révision avant les partiels.

M. SERVET confirme que le prochain calendrier universitaire intégrera les semaines de révisions pour le semestre A et le semestre B. Il y aura donc une réduction des périodes d'examen pour permettre de placer une semaine révision.

Question 2

Mme BEUSCHER signale qu'il existe une réforme de l'inscription en première année qui suppose que les personnes en réorientation sont inscrites sur liste complémentaire. Quelle sera la position de l'université sur ce point ?

M. PILLET confirme qu'APB donne cette possibilité et les universités peuvent en disposer. Toutefois, cela ne devrait pas affecter beaucoup d'étudiants.

Question 3

M. BONICALZI s'interroge sur le fait que certains enseignants non vacataires aient leurs heures déclarées en heures non payés et qu'elles aient été payées par l'école supérieur de commerce extérieur. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. RIVE signale qu'un nouveau cadre partenarial est en cours d'étude. M. ASQUIN ainsi que Mme CHAMARD-HIEM travaillent sur la question actuellement.

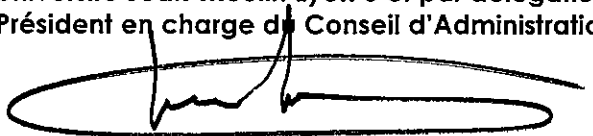
Question 4 :

M. BONICALZI s'interroge sur le circuit des statuts de la COMUE entre les établissements partenaires, la COMUE elle-même et le ministère.

M. SERVET mentionne qu'un projet de statuts a été transmis pour avis au ministère, ces statuts sont présentés à l'agence, éducation et formation (AEF). De plus, ces statuts devront être votés au plus tard le premier juillet donc ils doivent donc préalablement être approuvés par les établissements. Il est donc possible d'introduire un conseil d'administration spécifique sur la question.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 17 heures 14.

Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration



Pierre SERVET

